

# Vivonne



Une pause oxygène entre rivières et sentiers



La lettre d'informations municipales | Janvier 2015



# Sommaire

Le mot du maire . . . . .	page 2
Prochaines élections départementales . . . . .	page 2
Zoom sur . . . . .	page 3
Programme de la Médiathèque . . . . .	page 3
Sécurité, aménagement, embellissement . . . . .	page 4
Future maison médicale . . . . .	page 5
Le réseau gérontologique . . . . .	page 5
Les associations . . . . .	page 6
Installation des détecteurs de fumée . . . . .	page 7
Agenda et informations économiques . . . . .	page 8

# Permanences

## DES ÉLUS EN MAIRIE AU 05 49 43 41 05

M. Maurice Ramblière, maire : . . . . . sur rendez-vous  
M. Jacky Quintard : . . . . . sur rendez-vous  
M<sup>me</sup> Christèle Bouquet : . . . . . sur rendez-vous  
M. Jean Pierre Compagnon : . . . . . sur rendez-vous  
M<sup>me</sup> Rose-Marie Bertaud : . . . . . sur rendez-vous  
M. François Terrien : . . . . . sur rendez-vous  
M<sup>me</sup> Marie Laure Prouteau : . . . . . sur rendez-vous  
M. Eric Pasquet : . . . . . sur rendez-vous  
M<sup>me</sup> Marielle Gargouil : . . . . . sur rendez-vous

**Permanences de Maurice Ramblière**, Conseiller Général, Vice Président du Conseil Général, chargé de la culture et des sports se tient à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous, en téléphonant au **05 49 43 41 05** ou au **06 08 80 38 47**.

## Pour joindre la mairie :

1, av. de Bordeaux, 86370 Vivonne - Tel : 05 49 43 41 05 - Fax : 05 49 43 34 87 – mail : vivonne@cg86.fr : Site internet : www.vivonne.fr  
Ouverture : Du lundi au jeudi 8 h - 12 h / 15 h - 17 h 30, vendredi 8 h - 12 h / 15 h - 16 h 30, samedi 9 h - 11 h 30.



## Édito

Chers Amis,

Déjà neuf mois que nous sommes en place. Il m'a semblé important d'évoquer le travail déjà accompli par l'équipe récemment élue. Ainsi, celle-ci a pris connaissance des dossiers en cours et à venir et

s'est attachée à trouver un mode de fonctionnement constructif. La tâche s'avère grande et requiert l'implication de chaque élu.

Guillaume NEVEUX et Sébastien DUPUIS ont rejoint l'équipe municipale en septembre, suite à la démission pour raisons professionnelles de Lydie GIRAUD et Thierry FAYOUX. Ils apportent leur jeunesse et leur dynamisme au conseil municipal.

Les commissions ont été mises en place et des actions ont été menées, plus ou moins importantes certes, mais je me suis attaché à prioriser les projets majeurs.

La réglementation nous impose sur le plan de l'administration générale l'établissement d'un règlement intérieur pour le personnel, lourde tâche.

Un nouveau site internet est en cours d'élaboration, Il va bientôt être mis à votre disposition pour vous apporter encore davantage d'informations. Les associations ont été contactées pour nous fournir des éléments complémentaires. Le dynamisme d'une ville se mesure aux actions de ses associations.

A la rentrée la mise en place des rythmes scolaires, travaillée depuis 2013 en concertation avec les parents d'élèves, les ensei-

gnants et la municipalité, s'est effectuée de façon à construire et aménager les horaires, malgré les fortes contraintes qui s'imposent à tous.

De nouveaux locaux sont mis à la disposition de l'épicerie sociale. Sur le plan de la voirie et de l'urbanisme les projets se sont poursuivis par l'aménagement de la route de Marçay, du bas de la grand' rue et de l'entrée nord de Vivonne.

Afin de renforcer la sécurité, plusieurs chemins piétonniers ont été prolongés ou réalisés avec pose de lisse bois.

Il y a beaucoup à faire et, malgré un contexte économique contraint, nous nous efforcerons de tenir au mieux nos engagements et ferons en sorte que les prochains mois voient d'autres projets se réaliser.

Je remercie toute mon équipe municipale, élus et personnels communaux, avec laquelle ce début de mandat a été passionnant mais dense. Son soutien, nos échanges et son dynamisme sont précieux. Toute l'Equipe et moi-même, restons à votre disposition.

J'adresse personnellement à chacune et chacun d'entre vous, tous mes vœux pour cette nouvelle année et espère qu'elle sera pleine de dynamisme.

Bonne année 2015

Votre Maire

**Maurice RAMBLIERE**

Vice Président du Conseil Général

## 22 ET 29 MARS 2015 - ELECTIONS DÉPARTEMENTALES : NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Les élections départementales de 2015 éliront 38 nouveaux conseillers départementaux dans la Vienne, qui remplaceront les anciens conseillers généraux.

Un homme et une femme représenteront chacun des 19 cantons dans le futur Conseil Départemental qui remplacera le Conseil Général conformément à la loi.

Dans la Vienne le nombre de cantons a été divisé par deux.

Le canton de Vivonne regroupe maintenant les 16 communes qui composent la communauté de communes LES VALLEES DU CLAIN.

Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

### Mode de scrutin :

Dans ce nouveau mode de scrutin, quatre noms apparaîtront sur le bulletin de vote ; 2 titulaires (une femme et un homme) auxquels s'ajoutent deux remplaçants (une femme et un homme également).



# Zoom sur...

## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE COMMUNE



Depuis 2013, la commune est adhérente à la Charte Terre Saine. Cependant la condition de réussite d'un tel projet est l'affaire de tous.

Chacun d'entre nous doit tolérer de voir pousser sur son trottoir quelques « mauvaises herbes » et ne pas hésiter à éliminer les plus envahissantes. N'oublions pas que chaque habitant est responsable de l'entretien du trottoir devant son domicile. La période hivernale arrive, pensez à nettoyer le trottoir devant chez vous : balayer la neige, saler ou sabler en cas de verglas.



## PETIT CLIN D'ŒIL HIVERNAL

Un relevé régulier de votre compteur permet de surveiller votre consommation et de détecter d'éventuelles fuites.

Labonné est responsable de la protection du compteur contre le gel (article 17 du règlement du service des eaux). Les frais de remplacement d'un compteur gelé sont à votre charge. Pour protéger le compteur, il suffit d'utiliser des plastiques, polystyrènes disposés à l'intérieur du regard de façon à éviter les prises d'air (ne pas utiliser de paille ou de matériaux putrescibles). Pensez aussi à purger les robinets extérieurs.



## LE VANDALISME, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le vandalisme correspond à « tout procédé destructeur qui anéantit ce qui commandait le respect par son âge, ses souvenirs ou ses beautés »

Pourquoi éclater la grille du stade municipal ? Pourquoi arracher les plantations et les fleurs ? Pourquoi faire des gribouillis sur les murs ? Quelle satisfaction ce (ou ces) individu (s) obtiennent-ils de ces actions négatives pour la communauté ? Sont-ils soulagés de leurs frustrations ?

Rappelons que le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui pour son seul plaisir ou dans le but de nuisance, qui peut être puni d'une peine maximale (hormis les tags) de 1500 € d'amende et d'un travail d'intérêt général.



## COVOITURAGE

Le covoiturage a de nombreux avantages : il permet de réduire le nombre de véhicules circulant sur les voies publiques, il s'inscrit dans une démarche de développement durable en contribuant à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ; il permet également de réduire les frais de transports et réinvente une certaine convivialité.

C'est pour cela que nous vous invitons à utiliser les emplacements réservés à cet effet, et notamment le parking du square de la gare.

## MÉDIATHÈQUE DE VIVONNE

### Programme d'animations 2015

**Du mardi 13 au samedi 24 janvier 2015 :**

■ Exposition de tableaux (environ 20) par Sahra Barket dans le hall de la médiathèque.

**Mercredi 18 février 2015 à 16h30 :**

■ Spectacle « On s'en mêle » par la Cie « La Base » située à Chatellerault pour très jeunes enfants. Public de 5 mois à 5 ans.

**Du mardi 10 mars au samedi 04 avril 2015 :**

■ Travail avec le collège  
■ Rencontre avec Madagascar Ados  
■ Exposition de photos de Madagascar proposée par Michel Beguin et Etienne Quoirin, Portraits et paysages de Madagascar,

**Vendredi 10 ou 17 avril 2015 à 20h30 :**

■ Concert adultes par le groupe SANKOFA de la Cie O'KAZOO (Poitiers). Répertoire de gospels

**Du mardi 26 mai au samedi 06 juin 2015 :**

■ Exposition de peinture par l'association Graphis.

**Samedi 20 juin 2015 à 10h30 :**

■ Fête de la musique avec l'association « A vous de jouer » de Colombiers composée de 6 à 10 chanteurs. Chants de marins et guinguette, Tout public.

**Juillet - Août 2015 :**

■ Exposition permanente prêtée par la BDV : « Les pirates »

## Brèves...

- La commune de Vivonne a été mise en valeur au mois d'août dernier, dans le cadre de la promotion du label Village Étape par un reportage diffusé par France 2 en août 2014.
- Vivonne a obtenu le 1er prix départemental des villes et villages fleuris des communes de moins de 5 000 habitants.
- L'Association AIRE (Accueil information et rencontre des familles et amis des détenus) recherche bénévoles. Venez partager avec les membres de l'association déjà engagés une aventure humaine en donnant de votre temps et de votre écoute 05 49 44 19 45.
- La collecte de la Banque alimentaire sur Vivonne a permis de récolter 3 225 kg de nourriture. Merci à tous les acteurs de cette collecte.

# Securité, Aménagement Embellissement



## ■ ROUTE DE MARCAY

Suite à l'implantation de la zone de la Plante aux Carmes, la route de Marçay change d'aspect. L'effacement des réseaux aériens et la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé ont été complétés par des travaux de revêtement de chaussée. La création d'un carrefour giratoire finalise l'ensemble de ces travaux dont le financement est assuré par l'état, le Département et la commune pour un coût total de 450 000 €.



## ■ AVENUE DE PARIS

Un autre changement dans le paysage urbain vivonnois : le réaménagement de l'avenue de Paris et l'embellissement de l'entrée Nord de la commune. Les aménagements sont menés en régie par le service technique. Ils concernent les espaces verts et un renforcement de la sécurité des piétons par l'aménagement d'un cheminement adapté en retrait de la chaussée. Ils rentrent dans le respect du label Villes et Villages fleuris mais aussi pour l'image de Village Etape. Le montant du projet est de 45 000 €.

Proche de l'entrée de l'école, une placette publique a été réalisée et la plantation des vivaces a été effectuée avec la participation des élèves et des enseignants de l'école élémentaire.



## ■ GRAND' RUE

Les travaux d'aménagement du centre bourg continuent. Il s'agit du bas de la Grand' Rue entre l'église et le carrefour de l'avenue Pétonnet. Ces travaux entrent dans le programme de réaménagement du centre bourg et d'accessibilité aux commerces pour personnes à mobilité réduite. Toutefois, des découvertes archéologiques ont engendré une suspension des travaux devant l'église. Ces derniers reprendront mi-janvier pour une durée de 6 semaines.

**D'autres travaux de sécurisation ont été mis en place notamment route d'Iteuil. Une nouvelle signalétique de protection des piétons va modifier le comportement des usagers circulant sur cette voie.**

# Santé

## BIENTÔT UNE MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE À VIVONNE

**A** l'initiative de professionnels de santé de Vivonne et avec le soutien de la communauté de communes les Vallées du Clain, une maison médicale de santé pluridisciplinaire va ouvrir au premier trimestre 2015. Elle sera située 5 place des tilleuls en lieu et place d'une partie de l'ancien EHPAD.

Ce projet a vu le jour en décembre 2009 afin de faire face à un risque de désertification médicale. Il porte pour ambition d'offrir à la population en un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité tant en matière de soins que de prévention.

Il sera composé, dans un premier temps, de 5 médecins, de 4 infirmières, d'une sage-femme, d'un chirurgien dentiste, d'une podologue, d'une psychologue et d'une diététicienne.

Il s'agit non seulement de regrouper les professionnels de santé, mais aussi de leur permettre de travailler en synergie dans l'intérêt du patient ; créer des parcours de soins interdisciplinaires des projets d'éducation thérapeutique et de prise en charge globale.

Le financement est réalisé par un emprunt à la caisse des dépôts qui sera pris en charge par les professionnels à travers un crédit bail. Il sera complété, pour les espaces publics par des subventions territoriales. Nous tenons à remercier la communauté de communes les Vallées du Clain et son président, Monsieur Beaujaneau, pour leur soutien technique, l'Etat, Le Conseil Général de la Vienne, la Région Poitou Charentes, l'Agence Régionale de Santé et Madame la Députée Catherine Coutelle.

La commune de Vivonne participe également en aménageant les parkings et prend en charge la signalétique extérieure

Nous espérons que cette réalisation participera à la modernisation du soin de proximité et qu'elle garantira la pérennité et la transmission de savoir faire des professionnels de santé.



## UN RÉSEAU AU SERVICE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**D**epuis sa création (en 2000), le réseau gériatrique participe à la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans en difficulté au domicile.

### Le réseau Gériatrique peut :

- Répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile.
- Evaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide au domicile.
- Surveiller l'évolution de ce plan d'aide et en coordination avec les différents professionnels médico-sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.
- En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité...), peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants ainsi que le patient et sa famille de manière à élaborer une prise en charge consensuelle.

■ Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, être l'intermédiaire privilégié de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.

■ Effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutrition) qui peuvent alerter le médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.

Par son travail d'équipe (secrétaire, infirmière, psychologue, assistante sociale) qui met en relation les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décroiser les secteurs publics et privés, d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée.

Le Réseau de santé intervient désormais sur les cantons de Lusignan, Vivonne, La Villedieu du Clain, Vouillé, Gençay et Couhé.

**Réseau Gériatrique du Val de Vonne : 29, rue de Chypre  
86600 LUSIGNAN - Tél : 05 49 54 38 62.**



# Associations

## COUNTRY VALLEY VIVONNE.86

L'association COUNTRY VALLEY VIVONNE existe depuis 8 ans. Elle a pour but l'apprentissage et la pratique de ce type de danse que l'on nomme danse country. On regroupe sous ce terme des styles associés qui sont « celtiques, Latinos, new country et line ».

L'association COUNTRY VALLEY VIVONNE a 2 formateurs, Jennifer et Christian, totalement bénévoles et qui assurent les cours aux différents niveaux de pratiques ainsi que diverses animations.

### ■ Lundi soir 19H30 à 21H30 :

Débutants et 2<sup>e</sup> année de pratique (1h de révision dès 18h30)

### ■ Mardi soir 20H à 22H :

Pratiquants plus expérimentés (1h de révision dès 19h)

Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Vounant ; si la salle n'est pas disponible, les répétitions ont lieu à la salle du Château juste en face.

Nous organisons 1 à 2 bals country par an. En septembre 2014 nous étions partie prenante de l'animation country sur 2 jours à la fête de la Saint-Michel. Ce fût un immense succès, clôturé avec éclat par la démonstration country du groupe RUSTY LEGS.

Si vous désirez découvrir cette pratique et les joies que l'on y partage vous pouvez vous renseigner par téléphone auprès de Christian: 0626532548, par mail: country.vivonne@gmail.com ou sur notre page Facebook (VALLEY VIVONNE)



1 partie de notre groupe devant les RUSTY LEGS lors de la Saint Michel 2014

## L'ASSOCIATION « SI ON DANSAIT... »



L'association « Si on dansait... » : propose des cours de danses traditionnelles pour adultes.

L'association existe depuis bientôt 3 ans. Les cours sont assurés par Mme Christine MONDEJAR.

Les 20 adhérents apprennent 28 à 29 danses dans une ambiance « super sympa » mais studieuse : Valses (écossaise, anglaise, irlandaise), Mazurka (Poitou, Auvergne, Samatan (Gers), Scottish (base, Samatan), Polka, Bourrée, Maraichine, Avant deux, Cercles (circassien, chapelloise, rond argentonnais), danses bretonnes (An-Dro, Hanter-dro, rond de st Vincent, Gavotte...), danses israéliennes (Nigouno, Soulam, Sadé Katama...) et peuvent les pratiquer en bal.

Les cours ont lieu les jeudis de 20h00 à 21h30 dans la salle de danse de Vounant.

L'association projette d'organiser un bal à Vivonne en avril 2015.

Tél : 05 49 01 75 45

Présidente : Mme DEWILDE Danièle

## ASSOCIATION ZUMBA

Créé il y a deux ans, l'association Viv'Zumba@ Lachez Prise vous propose tous les mardis soirs, de venir vous défouler sur des musiques entraînantes.

Animées par Céline Thomelin, instructeur Zumba@, une heure de sport, où chacun danse sur des chorégraphies simples et dynamiques permet un exercice physique complet. La bonne humeur et le plaisir sont au rendez-vous chaque semaine pour les 74 inscrits de la saison 2014-2015.

Deux créneaux sont proposés, de 19h à 21h, à la salle de danse du dojo de Vivonne. Il reste des places, alors n'hésitez pas à nous rejoindre!

Des shows sont organisés ponctuellement par l'association pour partager avec le plus grand nombre le phénomène Zumba@.

Les prochaines dates sont d'ores et déjà fixées. Ce sera le 13 février 2015 à la salle des fêtes d'Aslonnes et le 10 avril 2015 à la salle des fêtes de Vivonne. A vos agendas!

Pour tous renseignements, Laurette Guerard, Présidente de l'association, 06 85 05 14 74.



# Informations pratiques

**8 MARS 2015**

## DATE LIMITE D'INSTALLATION DE DÉTECTEUR DE FUMÉE

**T**ous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le **8 mars 2015**. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes des immeubles, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

**Détecteurs de fumée dans le logement (appartement, maison)**

### Objectifs :

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant, pour permettre de réveiller une personne endormie.

### Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

**À noter :** il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

### Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.



En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance.

Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

### Emplacement du détecteur

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

### Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

## Groupe des élus d'opposition

**P**endant ces neuf premiers mois de mandat, nous avons essentiellement travaillé sur l'exécution des orientations prises par le budget 2014, voté avant les élections municipales.

Les travaux de voirie **route de Marcay, Bas de la Grande Rue, l'Avenue de Paris...** mais aussi **l'image de Vivonne - Village Etape, Station Verte, Terre Saine...** tiennent une place importante dans les priorités de l'équipe majoritaire.

Il est évident que ces travaux sont indispensables au développement de notre commune, tant sur le plan économique que sur le plan humain.

Néanmoins, nous aurions beaucoup aimé mener une réflexion commune sur d'autres thèmes qui auraient également apporté un plus aux familles vivonnoises : Nouvelles activités dans le cadre de l'aménagement du temps péri scolaire, aménagement pour la petite enfance, valorisation des bâtiments de l'ancien foyer logement...

Malheureusement, pour 2015, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, la volonté de limiter la fiscalité locale, impacteront les budgets de notre commune.

Nous sommes tous très présents lors de chaque débat, lors de chaque commission, lors de chaque conseil municipal, pour montrer notre détermination et pour faire entendre la voix de chacun, mais nous ne sommes que cinq élus, et notre marge de manoeuvre est très limitée.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal, 1er jeudi de chaque mois, sont publiques, l'ordre du jour est affiché en mairie.

Nous vous rappelons également l'adresse mail où vous pouvez nous faire part de vos souhaits ou interrogations (L'Eolien, Aménagement du Centre Bourg, Gymnase ...)  
**vivonnois-partageons@outlook.fr**

A l'aube de cette nouvelle année, notre groupe vous présente tous ses vœux les plus sincères, pour vous-même et vos proches.

Les élus de « Vivonnois, Partageons notre avenir » :  
M. Bernard BARBOTIN, MME Marie-Annick PALAU,  
M. Thierry TOULISSE, MME Karine CHARBONNIER,  
M. Christophe RONCHI.

7



# Agenda premier semestre 2015

Du 13 au 24 janvier	Exposition tableaux par Sahra Barket	Médiathèque
	organisé par	
Du 24 janvier au 08 février	Théâtre organisé par les Roibertiauds	Salle des fêtes
	organisé par collège	
14 février	19h30 Loto organisé par le Foot	Salle des fêtes
	organisé par	
17 février	Repas du club de l'amitié	Salle des fêtes
	Spéctacle par compagnie	Mediathèque
21 février	Belote organisée par la boule Vivonnaise	Salle des fêtes
	folklorique orga par sang	
Du 10 mars au 04 avril	Rencontre avec Madagascar ados exposition des photos par M. BEGUIN	Médiathèque
	organisé par collège	
14 mars	Concert organisé par l'APE du collège	Salle des fêtes
	par	
15 mars	Loto organisé par l'amicale du personnel du Centre Pénitentiaire	Salle des fêtes
	organisé par	
21 mars	Bal organisé par le Country	Salle des fêtes
	organisé par sang	
Du 4 au 05 avril	Bourse aux vêtements	Salle des fêtes
Du 10 au 17 avril	20h30 Concert adultes par le groupe SANFOKA	Médiathèque
	organisé par	
14 avril	Repas organisé par le Club de l'Amitié	Salle des fêtes
	Congrès	
19 avril	Loto organisé par l'APE et AEP	Salle des fêtes
	organisé par	
26 avril	Trèfle à 4 feuilles par Vivonne Loisirs	Salle des fêtes
Du 26 mai au 6 juin	Exposition peinture par l'association Graphis	Médiathèque
	Spéctacle-animation par pas	
31 mai	Thé dansant organisé par les Cheminots	Salle des fêtes
	organisé par	
Les 6 et 7 juin	Fête de la chasse organisée par l'ACCA	Vouant
	par sang	
14 juin	Peintres dans la rue	
	jouer- guinguettes	
21 juin	Fête de la musique organisée par Intervalles	Salle des fêtes
	grolles	
Les 4 et 5 juillet	20 <sup>ème</sup> anniversaire de Village Etape	

8

## Informations économiques

■ **Bar Pizzeria le Jimmy's** - Changement de propriétaire  
M. Tournois - SARL Louis.T

■ **Studio Photo Territoires Photographics**  
24 Grande rue - 05 49 49 64 14 prend de la hauteur en proposant  
des prises de vues aériennes avec un drone.

■ **La SARL Marché Frères**  
devient SARL Marché Getreau  
l'Anjouièrre

### NOUVELLES ENTREPRISES

■ **Docteur Tomulescu Ione**  
Cabinet de dentiste 11, Av. Henri Pétonnet - 06 37 26 23 33

■ **T'as K Vapoter** - Maxime CASTEL - 37, Grande Rue

■ **Association Roulotte et Nature** - 17 Av. Henri Pétonnet

■ **Pisciservice et Spas (Aquilus Piscine)**  
Z.A. sud - 13 rue de maupet



Tous droits de reproduction des textes et photos interdits pour tous pays sous quelque procédé que ce soit - Ne pas jeter sur la voie publique.  
Directeur de la publication : **Maurice Ramblière** - Rédaction : **Les élus**.  
Réalisation : **Territoires-photographics** - 05 49 49 64 14 - crédits photos : Mairie de Vivonne - Impression : Imprimerie Mégatop - Tirage : 2 000 exemplaires

Le bulletin municipal est imprimé avec un papier garanti 100 % sans chlore provenant de forêts gérées durablement